



Préavis suite à démission

Par **steph09mg**, le **15/04/2013** à **18:48**

Bonjour,

Je souhaite démissionner, de façon à ce que ma période de préavis prenne fin, fin Août afin de commencer mon nouveau travail début Septembre.

Cependant, le 8 Août 2013, cela fera 2 ans que je suis embauchée en CDI dans cette entreprise. Mon préavis passera à partir de cette date, d'un à deux mois.

Si j'envoie ma lettre de démission le 1er Août par exemple, quelle sera la durée de mon préavis? 1 ou 2 mois.

Je ne sais pas s'il faut que je calcule mon préavis en fonction de mon statut à la date d'envoi du courrier, ou à la date où mon contrat prendra fin.

Merci par avance pour vos réponses.

Par **P.M.**, le **15/04/2013** à **19:13**

Bonjour,

C'est l'ancienneté au jour de l'envoi de la notification de la rupture dont il faut tenir compte pour le préavis...

J'ajoute que si des congés payés sont prévus avant son début et qu'ils tombent pendant cette période, ils en repoussent le terme...